



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00203

Numéro SIREN : 421 938 523

Nom ou dénomination : A. RAYMOND GERANCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2013 sous le numéro de dépôt A2013/008101

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1114719

Dénomination : A. RAYMOND GERANCE
Adresse : 111 cours Berriat 38000 Grenoble -FRANCE-
n° de gestion : 1999B00203
n° d'identification : 421 938 523
n° de dépôt : A2013/008101
Date du dépôt : 11/09/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du 03/06/2013



1114719

A. RAYMOND GERANCE SAS

Au Capital de 20.000 Euros

Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat

SIRENE 421 938 523

PROCES - VERBAL

TRIBUNAL de COMMERCE

Déposé au GREFFE le :

COMITE

11 SEP. 2013

Lundi 3 juin 2013

Sous le N° : 8101.....

Le lundi trois juin deux mille treize,
A quatorze heures,Les Membres du Comité se sont réunis au siège social de la société : 113 Cours Berriat
à Grenoble (38000).

Sont présents à la réunion et ont signé le registre de présence :

M. Alain RAYMOND – Président du Comité
 Mme Laure REVEILLE – Secrétaire du Comité
 M. Antoine RAYMOND – Président de la Société A. RAYMOND GERANCE SAS
 M. Albert RAYMOND – Membre du Comité
 M. Eric OUTHENIN-CHALANDRE – Membre du Comité

L'ordre du jour prévu sur la convocation est le suivant :

Confirmation de la nomination de M. Jean-Yves Renoux au mandat de Vice-Président –
 Directeur Général de la société A. RAYMOND GERANCE SAS suite à l'approbation du
 Comité, en date du 29 novembre 2012, sans qu'il soit nécessaire de convoquer
 l'Assemblée Générale conformément aux statuts.

Résolution

Les membres du Comité décident de confirmer la nomination de M. Jean-Yves Renoux
 au mandat de Vice-Président – Directeur Général de la société A. RAYMOND
 GERANCE SAS suite à l'approbation du Comité, en date du 29 novembre 2012, sans
 qu'il soit nécessaire de convoquer l'Assemblée Générale conformément aux statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres du Comité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
 La séance est levée à 14h30

04.09.13

copie certifiée conforme

A Raymond